

# Rapport d'évaluation

Évaluation du programme  
de Sciences humaines (300.01)  
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

au Cégep de Rimouski

*Mars 1997*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## Introduction

L'évaluation du programme de DEC en *Sciences humaines* au Cégep de Rimouski fait partie de l'opération que mène la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial dans les établissements d'enseignement collégial qui offraient ce programme en 1994-95. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé, en application depuis 1991-1992.

La Commission a réalisé son travail selon la démarche prévue dans son guide spécifique d'évaluation du programme de *Sciences humaines*<sup>1</sup>. Le Collège a d'abord évalué son programme selon les paramètres proposés et a transmis son rapport à la Commission le 23 octobre 1996. Par la suite, les membres du comité visiteur<sup>2</sup> ont analysé le rapport et ont visité l'établissement les 13 et 14 novembre. Des représentants de la Direction, des enseignants, des personnes rattachées aux services de soutien ainsi que des étudiants ont été rencontrés lors de cette visite qui aura permis d'approfondir les principaux éléments du rapport d'autoévaluation. La Commission tient à souligner l'intérêt des échanges avec les différents interlocuteurs rencontrés. Elle remercie le Collège de sa collaboration.

Le présent rapport expose les constats et les conclusions auxquels l'analyse du rapport d'autoévaluation et la visite ont conduit la Commission. On y présente l'état de la mise en oeuvre du programme pour chacun des cinq critères de l'évaluation. Au besoin, la Commission formule des suggestions ou des recommandations dans le but de consolider certains éléments du programme. Une conclusion résume l'appréciation du programme.

- 
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation des programmes d'études, Le programme de Sciences humaines*, mars 1995.
  2. Le comité visiteur était composé de : M. Jacques L'Écuyer, président de la Commission, qui a présidé le comité; M. Richard Leroux, professeur de mathématiques, Cégep de Victoriaville; M. Claude Rochette, professeur de linguistique, Université Laval; M. Stéphane St-Gelais, professeur d'histoire, Cégep de Sept-Îles; M. Richard Simoneau, analyste à la Commission, en a été le secrétaire.

## **Description du programme**

Le Cégep de Rimouski a été créé en 1967. Son effectif, à l'automne 1995, atteignait environ 3850 étudiants à temps complet, dont 38 % étaient inscrits au secteur préuniversitaire. Le Collège offre six programmes préuniversitaires et vingt-sept programmes techniques conduisant au diplôme de DEC. En 1995-96, il comptait 309 enseignants à temps complet.

Le programme de DEC en *Sciences humaines* est offert par le Collège depuis les tout débuts. En 1994-95, son effectif était de 892 étudiants à temps plein, soit 56 % des inscriptions du Collège dans le secteur préuniversitaire. Une équipe de 36 professeurs à temps plein dispensait les cours de la formation spécifique. Ces derniers étaient rattachés à sept départements différents : *Sciences sociales; Géographie, Histoire et Sciences religieuses; Administration; Psychologie; Philosophie; Mathématiques; Informatique.*

Le programme offre trois profils de formation : *Espace et temps humains; Personne et société; Économie et gestion.* Un peu plus des deux tiers des étudiants étaient inscrits dans le second profil, vingt pour cent dans le premier, douze pour cent dans le troisième.

## **Évaluation du programme**

### **La démarche d'évaluation**

Le rapport d'autoévaluation a été préparé grâce à la collaboration de plusieurs instances. Un sous-comité du Comité de programme, composé de quatre personnes, dont trois enseignants, a d'abord produit un document descriptif de la situation. Celui-ci a fait l'objet d'une consultation auprès des enseignants, des étudiants et de membres de l'administration. Une première version du rapport a été rédigée ensuite; elle fut examinée par un groupe plus restreint, où l'on retrouvait des membres du Comité de programme. Enfin, une seconde version a été élaborée, et adressée aux principales instances du Collège pour commentaires et approbation finale avant envoi à la Commission.

Le rapport est bien structuré, riche en données et en analyses, et d'une qualité d'écriture qu'il vaut la peine de souligner. Beaucoup d'efforts, manifestement, ont été consacrés à sa préparation. Le document, s'il comprend de nombreuses recommandations bien étayées, s'abstient de conclure sur les principales forces et faiblesses du programme. En outre, des décisions restent à venir en ce qui regarde l'appropriation de certaines recommandations par les départements intéressés, et le rangement par ordre de priorité des multiples actions envisagées par le Collège.

Le rapport a été transmis à la Commission avec un retard de sept mois. Ce retard est fâcheux, notamment parce qu'il soulève une question d'équité à l'égard des collègues ayant complété leurs travaux à temps. La Commission souhaite donc vivement que, lors des prochaines évaluations, le Collège respecte les délais impartis.

Seulement le tiers des enseignants de la formation spécifique, et sept étudiants, ont participé aux rencontres tenues lors de la visite. Celle-ci s'est déroulée dans un contexte particulier, avec le débrayage des étudiants de l'ensemble du Collège durant quelques jours.

### **La mise en oeuvre du programme**

Pour chacun des critères retenus pour l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations et formule, au besoin, des suggestions et des commentaires susceptibles, selon elle, de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en oeuvre du programme.

## **La cohérence du programme**

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; la charge de travail des étudiants.

Le rapport décrit d'une façon bien étayée la contribution des cours du tronc commun à la réalisation des objectifs du programme. Sa conclusion est que la plupart de ces objectifs sont «touchés d'une manière équilibrée» par les cours bien que cela ne résulte pas d'un effort concerté des enseignants. En fait, selon le Collège, il n'y a eu que peu d'échanges jusqu'ici entre les différentes équipes départementales ou disciplinaires associées au programme. Quelques rencontres de travail ont eu lieu pour la première fois en 1994-95, sans que cela ne se traduise dans une démarche d'harmonisation des objectifs de formation poursuivis de part et d'autre. Seuls les cours transdisciplinaires ont fait l'objet d'une appropriation en commun. Le fait que les plans de cours des enseignants, dans la plupart des cas, réfèrent encore peu aux objectifs du programme en tant que tels, reflète l'étendue du travail de concertation à poursuivre. Le Collège avance trois solutions susceptibles de faciliter cette concertation et de parfaire l'appropriation des objectifs du programme, par l'ensemble des départements et des enseignants : d'abord, qu'en conformité avec la PIEA du Collège, soient définis des plans cadres d'étude – des «plans sommaires de cours» – constituant la référence obligée pour les différents enseignants chargés d'un même cours, y compris pour l'élaboration de leur plan de cours personnel; ensuite, toujours dans le respect de la PIEA, que chaque plan de cours établisse la place du cours ainsi que sa contribution à l'atteinte des objectifs du programme; enfin, que sous l'égide du Comité de programme l'on institue des «équipes trimestrielles de programme» ayant pour mandat principal de coordonner et d'harmoniser les pratiques des professeurs appelés à dispenser les cours du programme à une session donnée.

Considérant ce qui précède,

*la Commission recommande au Collège de favoriser une meilleure appropriation des objectifs du programme par les professeurs, et, à cette fin, d'aller de l'avant avec les mesures d'ores et déjà envisagées, soit la mise sur pied d'équipes trimestrielles de programme, l'adoption de plans cadres de cours et la rédaction plus complète des plans de cours.*

Le Collège reconnaît que l'objectif relatif à la connaissance de la langue anglaise n'est pas atteint de manière satisfaisante. La Commission invite le Collège, comme il l'envisage, à inciter les professeurs de la formation spécifique à adopter des moyens propres à faciliter l'atteinte de cet objectif.

Dans chacun des profils de formation, les cours ont été agencés, en principe, pour assurer une progression correcte des apprentissages. Mais le Collège convient que la qualité de la séquence des activités est variable : les liens entre les cours n'ont pas été établis avec le même soin et la même rigueur dans toutes les disciplines du programme. L'effort a porté en premier lieu sur les cours transdisciplinaires – *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* et *Méthodes quantitatives*. L'activité d'intégration a fait l'objet d'une expérimentation, étant offerte à deux groupes en 1994-95. Le Collège entend profiter de l'élaboration de l'épreuve synthèse pour mieux définir le profil de sortie des diplômés du programme, puis parfaire la séquence des activités d'apprentissage. À l'heure présente, les profils de formation définis pour le programme sont plus ou moins respectés dans les faits par une large partie des étudiants, que le Collège évalue grosso modo à 50 % de l'effectif : c'est-à-dire tous les inscrits considérés comme «en cheminement particulier» pour des raisons d'échec ou d'entrée tardive dans le programme. Le Collège reconnaît qu'il peut être facile aussi pour les étudiants, le cas échéant, de «voyager» d'un profil à l'autre, parce que ceux-ci sont proposés et non imposés. Bref, plusieurs facteurs font que, dans la pratique, la progressivité des apprentissages n'est pas assurée. La Commission *suggère* au Collège, comme il l'envisage, d'analyser le phénomène des étudiants en cheminement particulier afin d'en mesurer l'étendue et les incidences. Elle lui *suggère* aussi d'améliorer la séquence des activités en identifiant mieux la contribution des cours (introduction, approfondissement, synthèse) à la progression dans les apprentissages. Le Collège devrait, à l'occasion d'une telle démarche, rationaliser au besoin la banque des cours offerts dans les diverses disciplines. Compte tenu d'observations faites à l'occasion de la visite, et pour mieux répondre aux besoins des étudiants, la Commission invite enfin le Collège à prendre les moyens pour que les étudiants soient mieux familiarisés avec l'informatique.

L'analyse de la charge de travail personnel des étudiants est bien étayée, le Collège ayant recueilli de l'information sur le sujet auprès de ces derniers ainsi que des enseignants, pour l'ensemble des cours offerts dans les trois profils du programme. La conclusion du rapport est qu'elle est, dans l'ensemble, «équilibrée et permet d'atteindre les objectifs du programme». Néanmoins, le document signale qu'il y a, dans les faits, de nombreux écarts entre, d'une part, la charge de travail personnel officiellement prévue au titre de la pondération fixée pour chaque cours, et d'autre part, la charge prévalant dans la pratique selon la perception des professeurs, et selon l'estimation des étudiants. Pour les cours du tronc commun, par exemple, les étudiants, dans cinq cas sur six, déclarent

travailler un moins grand nombre d'heures que la pondération ne le prévoit; les professeurs en arrivent à la même appréciation pour seulement deux des six cours concernés. Mais les étudiants disent aussi travailler moins que ce qui est prévu pour un bon nombre d'autres cours de la formation spécifique. La majorité des diplômés interrogés estiment que la charge de travail personnel pour l'ensemble des cours devrait être plus élevée. Le rapport signale aussi qu'il existe des différences d'appréciation de la charge de travail d'un enseignant à l'autre. Il conclut donc qu'une concertation s'impose sur le rôle de chaque cours et les exigences de travail personnel au titre de chacun d'eux. La Commission *suggère* au Collège, premièrement, d'étudier à fond les données recueillies lors de l'autoévaluation et, si nécessaire, de rehausser les exigences de travail dans le respect de la pondération prévue pour les différents cours; deuxièmement, de préciser les exigences de travail personnel dans les plans de cours et de veiller à l'harmonisation de celles-ci d'un enseignant à l'autre.

### **La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants**

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage; la disponibilité du personnel enseignant.

Le comité d'autoévaluation a fait une étude détaillée des méthodes pédagogiques appliquées dans l'ensemble des cours de la formation spécifique, ainsi que des caractéristiques des inscrits au programme. Sa conclusion est que la diversité des méthodes utilisées par les enseignants du programme est tout à fait opportune, parce qu'elle favorise des styles différents d'apprentissage et permet ainsi de mieux rejoindre une clientèle étudiante aux caractéristiques très hétérogènes. Selon le comité, les méthodes utilisées, en plus, prennent bien en considération le rôle et les objectifs des différents cours. Il ressort cependant que les enseignants ont peu d'occasions d'échanger entre eux sur la pertinence et l'efficacité de leurs pratiques. La Commission invite donc le Collège à mettre en oeuvre les actions envisagées dans le rapport, c'est-à-dire : favoriser la réflexion, au sein des équipes trimestrielles de programme, sur les stratégies d'enseignement; inciter le Comité de programme à développer des instruments d'évaluation de la pertinence et de l'efficacité des méthodes pédagogiques; enfin, donner une meilleure description des méthodes dans les plans de cours.

Les mesures de soutien aux étudiants sont diversifiées et de qualité. Le Collège s'est doté d'une politique d'aide à la réussite scolaire en 1995. Il offre un bon éventail de services aux étudiants

considérés comme «en cheminement normal» ou comme «clientèle à risque». Un certain nombre a plus d'importance pour le programme de *Sciences humaines*. D'abord, *Tremplin*, session d'accueil et d'intégration pour les étudiants pouvant présenter des difficultés d'apprentissage; en 1993-94, par exemple, près de la moitié des inscrits à Tremplin (184) appartenaient au programme de *Sciences humaines*. Le Collège se félicite que ces étudiants réussissent mieux leurs études, en général, qu'un groupe témoin auquel ils ont été méthodiquement comparés, et que, notamment, 20 % d'entre eux obtiennent le DEC dans les délais prescrits. Le Centre d'aide en français, comptant sur l'aide de deux professeurs et sur l'encadrement fourni par les pairs, rejoint un nombre significatif d'étudiants de Sciences humaines. Un guide méthodologique – le *Vade mecum* – a été produit à l'intention des inscrits au programme; il n'est encore utilisé que par une fraction des professeurs. Un Centre d'animation en Sciences humaines – le *Temporel* – a été mis sur pied; le Collège s'occupe, à l'heure actuelle, de le doter de meilleures ressources et veut accroître son rayonnement, afin de développer chez les étudiants un sentiment d'appartenance au programme; mais peu de professeurs participent encore aux activités du Centre. La Commission invite le Collège à aller de l'avant avec les diverses mesures envisagées pour les services de soutien aux étudiants : mieux informer les étudiants sur les services disponibles; confier aux équipes trimestrielles de programme le soin de dépister les étudiants en difficulté et offrir à ces derniers un soutien particulier; favoriser une utilisation plus large d'outils tel le *Vade mecum*; assurer une participation active des professeurs aux activités du Centre d'animation.

Compte tenu des résultats de la consultation qu'il a menée, le Collège croit que la disponibilité des professeurs ne suscite pas de problèmes. Néanmoins, les professeurs considèrent que les étudiants font peu appel à eux en dehors des cours. Et de leur côté, les étudiants souhaitent que les professeurs les informent mieux de leurs heures de disponibilité. La Commission invite donc le Collège à appliquer les diverses actions envisagées audit chapitre. Il conviendrait, notamment, qu'il fasse un rappel des règles censément en vigueur relativement à la disponibilité, et que le Comité de programme identifie des façons d'inciter les étudiants à mieux tirer parti des heures de disponibilité des professeurs.

### **L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières**

Deux sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et les qualifications des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement.

Le personnel enseignant, dans l'ensemble, est qualifié et expérimenté. Les critères de répartition des cours sont multiples – intérêt pour la matière; ancienneté; rotation des enseignants – et l'importance de chacun varie selon les départements et les disciplines. Le Comité de programme ne s'occupe que de répartir les tâches pour les cours transdisciplinaires. La plupart des départements dispensent ces cours; les enseignants qui en sont responsables sont choisis, selon le Collège, en regard de leurs compétences particulières. La Commission invite le Collège à favoriser une certaine rotation des professeurs dans l'offre des différents cours de manière, tel qu'il le souhaite, à mieux assurer l'appropriation du programme par l'ensemble de ces derniers.

Le Collège dispose déjà d'une politique d'évaluation des enseignants comportant des procédures bien définies, d'une part, pour la probation des nouveaux professeurs, d'autre part, pour l'évaluation périodique – tous les cinq ans – de l'ensemble du personnel permanent. La démarche d'évaluation est appliquée à l'aide d'instruments mis au point par le Collège; elle fait appel à la contribution d'au moins deux groupes d'étudiants. Le Collège en assure rigoureusement le suivi. Il souligne qu'il entend chercher à mieux informer les enseignants des ressources institutionnelles disponibles aux fins de l'évaluation. La Commission tient à souligner son appréciation du travail qu'il a accompli.

Les activités de perfectionnement suivies par les professeurs au cours des dernières années sont variées et d'un nombre assez appréciable. La Commission invite le Collège à faire en sorte que le Comité de programme se dote d'un plan de perfectionnement des professeurs, prenant en compte les besoins découlant de la révision du programme.

Les ressources en informatique à la disposition des personnes reliées au programme sont modestes. La Commission invite le Collège à les améliorer dans toute la mesure du possible et à favoriser l'usage des nouvelles technologies de l'information. Elle l'invite de plus à faire profiter l'ensemble des étudiants de l'activité d'initiation à la bibliothèque.

### **L'efficacité du programme**

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation; l'atteinte des objectifs par les diplômés.

Une nouvelle PIEA est entrée en vigueur en 1995; les enseignants ont entrepris, en Comité de programme, de la traduire dans un certain nombre de règles départementales communes. Le travail

progresses lentement, à en juger par les difficultés qu'ils éprouvent à appliquer les règles institutionnelles concernant par exemple, le contenu des plans de cours et la préparation de plans cadres de cours. Le rapport a déjà signalé, un peu plus haut, d'autres problèmes rencontrés à cet égard, notamment celui de l'harmonisation des exigences de travail. Considérant ce qui précède,

*la Commission recommande au Collège de veiller à l'application de la PIEA par les départements associés au programme, et de s'assurer de l'harmonisation des politiques départementales d'évaluation des apprentissages pour l'ensemble du programme.*

La Commission a, d'autre part, analysé les plans de cours et les instruments d'évaluation utilisés pour deux cours du tronc commun. Pour *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, le plan d'étude est précis et complet et les instruments d'évaluation sont congruents avec les objectifs ayant été définis. En revanche, pour *Économie globale*, il est nécessaire, dans deux des trois cas examinés, de parfaire la définition des objectifs et la qualité des instruments.

Les taux de réussite des cours par les étudiants sont satisfaisants dans l'ensemble, et ils se comparent à ce que l'on observe ailleurs dans le réseau. Il existe cependant pour quelques cours des variations significatives des taux de réussite d'un semestre à l'autre, que le Collège entend analyser de façon plus approfondie.

Le taux de diplomation des étudiants dans les délais prescrits est un peu supérieur à la moyenne pour l'ensemble du réseau (31 % contre 28 %, et 29 % contre 24 %); il en est de même pour le taux de diplomation au cours de la période maximale d'observation (50 % contre 45 % et 45 % contre 41 %). Le Collège souligne néanmoins que ces taux sont moins élevés qu'ils ne l'étaient quelques années auparavant. La Commission invite le Collège, tel qu'il l'entend, à se donner un plan de travail pour réduire la durée des études et augmenter la diplomation des étudiants. Celui-ci dit vouloir identifier les étudiants ayant pris du retard dès le troisième trimestre d'études pour les mieux encadrer; la Commission lui *suggère* de se doter rapidement d'un système plus opérant de suivi du cheminement des étudiants.

Sur une cinquantaine de diplômés du programme rejoints par le Collège, 25 % ont dit avoir été bien préparés aux études universitaires, 25 %, mal préparés, 50 % s'estimant «relativement bien» préparés. Le rapport d'autoévaluation note que les répondants sont majoritairement insatisfaits de la formation reçue pour ce qui regarde des habiletés comme la capacité de rédaction, d'analyse et

pour le sens critique. Le Collège n'a pu analyser toute l'information recueillie par l'un de ses professeurs, qui a conduit une enquête élaborée auprès des diplômés. La Commission *suggère* au Collège de poursuivre ce travail, en veillant, en temps opportun, à donner suite à ses conclusions. Elle l'invite de plus à évaluer de façon régulière le degré de satisfaction des finissants du programme eu égard à la formation reçue.

Une activité d'intégration a été expérimentée en 1994-95 auprès de deux groupes, puis le cours – *Démarche d'intégration des acquis en sciences humaines* – a été offert en 1995-96 à l'ensemble des étudiants. Ces derniers y avaient comme tâche, notamment, d'analyser une question selon six perspectives disciplinaires différentes. Le Collège s'interroge à bon droit sur le réalisme de telles exigences. Il entend revoir la formulation des objectifs du cours et y inclure l'épreuve synthèse de programme.

Les résultats des étudiants à l'épreuve ministérielle de français sont légèrement supérieurs à la moyenne observée pour le réseau (55 % contre 53 % et 59 % contre 54 %). Le Collège entend néanmoins continuer de travailler pour corriger ce qu'il considère être les «lacunes significatives des finissants» en langue maternelle.

### **La qualité de la gestion du programme**

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications et le degré d'implantation de l'approche programme.

Un Comité de programme a été mis sur pied, il y a quelques années, mais son fonctionnement est encore en voie de rodage. Ce comité bénéficie d'une reconnaissance dans la PIEA du Collège, mais non dans les conventions collectives de travail. Il est assez actif, tenant une vingtaine de réunions par année et encadrant les activités de divers sous-comités. Des zones grises dans le partage des pouvoirs entre les diverses instances font que le comité s'occupe «beaucoup plus de tracasseries administratives que de pédagogie». Le développement d'une approche programme n'est pas facile, compte tenu, entre autres, du nombre de départements à coordonner et, dit le Collège, «des difficultés de se réunir». Les communications entre le comité et les départements ne sont pas toujours satisfaisantes; il conviendrait, selon le rapport, que le comité transmette les documents pertinents aux coordonnateurs de départements. Le Collège considère que l'équipe programme devrait «proposer des moyens d'alléger la gestion du programme afin de faire plus de place à la pédagogie».

La Commission souscrit à cette idée; elle *suggère* au Collège de clarifier le mandat et les responsabilités du Comité de programme et de s'assurer du fonctionnement efficace de ce dernier.

## **Conclusion**

Le programme concerné est d'une réelle qualité pour certains critères et sous-critères de l'évaluation. Ses forces les plus évidentes sont : un corps professoral qualifié et expérimenté; des mesures de soutien aux étudiants diversifiées et bien adaptées aux besoins; des procédures d'évaluation du personnel bien organisées, et un nombre appréciable d'activités de perfectionnement.

Par contre, la Commission a cru nécessaire de formuler des recommandations et diverses suggestions dans le but d'aider à parfaire la qualité du programme. Les recommandations concernent :

- l'appropriation des objectifs du programme par les professeurs;
- l'application de la PIEA par les départements associés au programme.

Les suggestions formulées par la Commission ont trait aux besoins suivants : l'analyse du phénomène des étudiants en cheminement particulier; l'amélioration de la séquence des activités du programme et des différents profils; l'ajustement de la charge de travail personnel des étudiants, l'harmonisation de celle-ci et sa meilleure définition dans les plans de cours; l'adoption d'un système plus opérant de suivi du cheminement des étudiants et des diplômés; la clarification du mandat et des responsabilités du Comité de programme.

La Commission souhaite sincèrement contribuer, par ce rapport, au meilleur développement du programme dans les années à venir.

## **Suites de l'évaluation**

Dans sa réaction au rapport préliminaire, le Collège manifeste son accord avec l'ensemble des recommandations et suggestions de la Commission et souligne que plusieurs actions ont déjà été mises en oeuvre pour y donner suite. Ainsi, le Collège a institué des équipes trimestrielles de programme, adopté des plans cadres de cours et revu la méthode de rédaction des plans de cours. Il a mis sur pied un premier laboratoire donnant accès à Internet, et vu à favoriser une plus grande utilisation de l'informatique dans le cours *Démarche d'intégration des acquis en sciences humaines*. Un bilan est en train d'être fait sur l'application de la PIEA par les départements, et des efforts sont engagés afin d'harmoniser la politique d'un département à l'autre. Le Collège a entrepris de développer un système de gestion pédagogique qui facilitera le suivi du cheminement des étudiants par programme.

La Commission remercie le Collège pour ses commentaires et attend de lui en temps opportun un rapport faisant état des progrès réalisés au regard des recommandations formulées dans ce rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président